

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Le Président
The Chairperson

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)

REUNION DU BUREAU

Dakar, 23 février 2007

Rapport résumé et décisions

hl

Le Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a tenu sa réunion ordinaire, le vendredi 23 février 2007 à Dakar au Sénégal, dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Tous les membres du Bureau ont participé à la réunion qui a été présidée par M. Tom K. Alweendo, Gouverneur de la Bank of Namibia et Président en exercice de l'Association.

Après avoir examiné les différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau a :

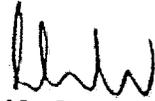
1. Adopté le rapport du symposium 2006 de l'ABCA, tenu le 17 août 2006 à Windhoek en Namibie.
2. Adopté le rapport de la 30^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs, tenue le 18 août 2006 à Windhoek en Namibie.
3. Pris note de la stratégie proposée par l'Union Africaine (UA) pour la création des institutions financières panafricaines en application de l'Article 19 de l'Acte Constitutif de l'UA. L'UA a évoqué trois rôles possibles que l'ABCA pourrait jouer dans la mise en œuvre de la Banque Centrale Africaine : soit faire partie du Comité Technique de Pilotage (CTP), soit être le conseiller de l'UA et des CTP, soit être une structure technique spécialisée. Les Gouverneurs ont souligné la nécessité pour l'ABCA de participer à la mise en œuvre et à la création de la Banque Centrale Africaine. Dans cette perspective, ils ont vivement demandé à l'UA de préciser le rôle spécifique que devra jouer l'Association.
4. Pris note des rapports d'étape des sous-régions de l'ABCA sur la mise en œuvre du Programme de Coopération en Afrique (PCMA) dans les sous-régions en 2006. A cet égard, afin de disposer d'informations complètes et pertinentes, les Gouverneurs ont décidé qu'à l'avenir, les rapports soient soumis au Bureau à sa réunion précédant celle du Conseil des Gouverneurs. En outre, dans un souci de partage de l'information sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PCMA, le Bureau a officiellement demandé au Secrétariat de l'ABCA d'envoyer systématiquement la synthèse des rapports d'étape sur la mise en œuvre du PCMA à la Commission de l'UA dès que disponible.
5. Pour sa diffusion auprès du public décidée par le Conseil des Gouverneurs, le Bureau a demandé au Secrétariat de faire établir, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, des plaquettes en anglais et en français du rapport 2005 sur le PCMA. Ces plaquettes seront diffusées auprès des Banques Centrales membres, de l'Union Africaine et des partenaires de l'Association. Le Bureau a également demandé aux Comités sous-régionaux de l'ABCA de mettre ce rapport à la disposition des principales Institutions économiques et financières et des Organisations Non Gouvernementales de leurs sous-régions respectives.
6. Dans le cadre de la promotion des réseaux bancaires africains et des bourses de valeur sous-régionales et régionales africaines, recommandée par l'étape II du PCMA, le Bureau a décidé que le Secrétariat lui soumette, lors de sa prochaine session ordinaire, les termes de référence sur la faisabilité d'un annuaire officiel des banques et bourses des valeurs sous-régionales et régionales.

7. S'agissant des propositions d'insertion de certains indicateurs dans le PCMA à l'issue de la révision des conclusions et recommandations du séminaire sur l'harmonisation des concepts, méthodologies et cadres statistiques, le Bureau a décidé ce qui suit :
- a) **Ratio Dette / PIB** : Etant donné son l'importance dans l'évaluation de la soutenabilité de la dette des Etats, ce ratio devrait être considéré par tous les sous-régions comme un critère de leurs programmes d'intégration monétaire.
 - b) **Taux d'inflation** : Dans le cadre du PCMA, l'IPC devrait servir de mesure de l'inflation. En outre, les Gouverneurs ont pris acte de la recommandation que l'IPC soit progressivement remplacé par l'indice harmonisé des prix (IHP) et plus tard par le déflateur du PIB.
 - c) **Agrégats de finances publiques** : Le Bureau a recommandé que, avant 2009, les agrégats de statistiques de finances publiques (recettes, dépenses, prêts moins recouvrements, financement) reflètent la situation consolidée des opérations des administrations publiques. A cet égard, les autorités nationales devront calculer les agrégats de statistiques de finances publiques selon les normes du manuel SFP 2001 du FMI.
 - d) **Taux de change effectif réel** : Dans la perspective de l'établissement du mécanisme du taux de change tel que recommandé par l'étape IV (2013-2015) du PCMA, les Banques Centrales membres devraient calculer, outre le taux de change réel (TCR), le taux de change effectif réel (TCER) des monnaies nationales africaines au regard de la (des) devise(s) internationale(s) que le Conseil des Gouverneurs de l'Association aura choisie(s).
 - e) **Taux d'intérêt réels positifs** : Le Bureau a marqué son accord pour qu'une étude approfondie soit par les Banques Centrales concernées sur la manière d'évaluer avec précision le maintien du taux d'intérêt positif dans le cadre de la mise en œuvre du PCMA.
8. Décidé que la mise en place du Groupe d'experts des Banques Centrales en systèmes de paiement n'est pas opportune pour le moment dans la mesure où les systèmes de paiement doivent être développés d'abord aux niveaux national et régional. Toutefois, les Gouverneurs sont unanimes sur le fait que l'Association serve de cadre d'échanges de vues et d'information sur les systèmes de paiement en Afrique et dans le reste du monde. A cet effet, les Comités sous-régionaux de l'ABCA et/ou les experts des sous-régions seront invités à présenter au Conseil des Gouverneurs, les progrès réalisés par leurs régions en matière de systèmes de paiement.
9. Choisi le thème « *renforcement de la surveillance bancaire en Afrique : échange d'expériences et coopération entre les superviseurs de banques* » pour le séminaire continental pour l'année 2007. Ce séminaire sera organisé les 24 et 25 avril 2007 au Centre d'Etudes Bancaires d'Alger, sous l'égide de la Banque d'Algérie.

10. Examiné le thème du symposium de l'ABCA pour l'année 2007 relatif à la « *Micro finance épargne et coopératives de crédit dans l'éradication de la pauvreté* » et choisi les sous-thèmes suivants :
- **Sous-thème 1** : Cadre institutionnel et fonctionnement des institutions en microfinance et coopératives de crédit ;
 - **Sous-thème 2** : Impact économique et social de la microfinance et coopératives de crédit ;
 - **Sous-thème 3** : Perspectives d'évolution des institutions en microfinance et coopératives de crédit.
11. Examiné le rapport sur l'utilité des symposiums de l'ABCA. A cet égard, le Bureau est d'avis que ces symposiums sont d'un grand intérêt car constituant un lieu d'échange de vues et d'informations sur des sujets essentiels de politique en matière de Banque Centrale. Ainsi, le Bureau a marqué son accord pour la poursuite de la tenue des séminaires annuels et mis l'accent sur la participation effective de tous les Gouverneurs. A l'avenir, l'Association devrait associer les universités et/ou les centres de recherche à la tenue de ces symposiums.
12. Pris note de la situation des Banques Centrales membres en matière de contributions au budget 2006/2007 de l'Association, d'arriérés de paiement et de signature des instruments d'acceptation des statuts révisés de l'ABCA. Le Bureau a décidé de ne pas amender les dispositions des statuts relatives à la qualité de membre de l'Association. Par conséquent, les Banques Centrales qui n'ont pas encore payé leur contribution au budget devront être considérées en arriérés jusqu'à ce qu'elles notifient officiellement leur retrait de l'Association, même si elles n'ont pas encore signé les amendements aux statuts. A cet égard, le Secrétariat a été instruit d'envoyer des lettres de rappel aux Banques Centrales concernées leur demandant de payer leurs contributions.
13. Décidé, en collaboration avec le Gouverneur de la Central Bank of Libya, du calendrier ci-après pour l'organisation des réunions annuelles de l'Association pour l'année 2007 prévues à Tripoli en Libye :
- 11 -12 août 2007 : réunions préparatoires du Comité technique de l'ABCA;
 - 13 août 2007 : Réunion du Bureau de l'ABCA;
 - 14 août 2007: Symposium 2007 de l'ABCA ;
 - 15 août 2007: 31^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA.
14. A pris acte et accepté la proposition de la BCEAO de nommer M. Samuel Méango comme nouveau Secrétaire Permanent de l'ABCA. il a été demandé à la BCEAO que la passation de service entre l'actuel et le prochain Secrétaire Permanent s'effectue dans de bonnes conditions.

15. Au terme de la réunion, le Président de l'ABCA a remercié les Autorités de la BCEAO pour les excellentes dispositions prises pour le séjour des participants à Dakar et pour la réussite des travaux.

Fait à Dakar, le 23 février 2007



M. Tom K. Alweendo
Gouverneur, Bank of Namibia
Président de l'ABCA

